

SOMMAIRE

- P. 1 *Edito*  
*CVC*  
*Sécurité*
- P. 2 *PPCR*  
*Conditions de travail*  
*et création de postes*
- P. 3 *Stage syndical*  
*Modèle autorisation d'absence*



## STAGE SNES CPE JEUDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016

de 9 H à 17 H

COLLEGE DARIUS MILHAUD

36 Bd Louis Armand – 13012 Marseille  
(Métro Louis Armand)

Déposez votre demande d'autorisation d'absence  
pour stage syndical  
avant les vacances de La Toussaint



**CIRCULAIRE CPE**

Octobre 2016

Cette rentrée est caractérisée par un nombre important de « nouveautés ».

La réforme dite « pédagogique » du collège, la réforme de la représentativité des élèves au CA et conseil de discipline, la généralisation des CVC, les règles de sécurité pour l'accueil des élèves...

S'ajoute dans notre Académie un accroissement substantiel du nombre d'élèves par classe.

Tout cela a des incidences sur la nature même du métier de CPE. Des modifications importantes apparaissent dans l'exercice de la fonction.

De fait, les CPE sont de plus en plus en situation de métier prescrit que de conception. L'identité professionnelle est attaquée.

Par ailleurs, le ministère envisage de nouveaux projets sur les carrières, l'évaluation dans le cadre des accords Parcours Professionnel Carrière et Rémunération.

Nous sommes déterminés à faire entendre la profession, à défendre notre métier pour qu'il ne devienne pas un empilement de tâches sans cohérence entre elles.

Le SNES sera force de propositions dans les discussions qui auront lieu, à la fois auprès du ministère et des collègues.

Des choix importants sont à venir, il est primordial que les CPE soient partie prenante de ces orientations en se faisant entendre.

### CVC

Promis depuis longtemps, le ministère a publié le décret cet été. Il était temps ! Les établissements qui n'ont pas expérimenté ce conseil y réfléchissent afin d'entériner ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement par le CA. La superposition de nouveaux dispositifs en collège ajoutée à la définition locale des progressions pédagogiques vont occuper bien au-delà du raisonnable toutes les équipes ! C'est simplement inenvisageable avec toutes ces directives qui sont descendantes sans tenir compte de la réalité du terrain et sans les moyens qui les accompagnent.

### SECURITE

Depuis cette rentrée, les conditions de travail en vie scolaire se sont encore plus tendues. Les nouvelles décisions sur l'accueil et les entrées dans les établissements scolaires sont de nature à changer de manière substantielle notre cœur de métier. Le suivi des élèves est de plus en plus aléatoire par manque de temps.

Il est temps que cesse cette habitude de prescrire notre métier par des directives venues du ministère sans tenir compte de la réalité du terrain. Et au quotidien, pour les CPE, les semaines sont extrêmement lourdes ! Dès la rentrée des élèves, il faut organiser la distribution des manuels scolaires et des documents du "1<sup>er</sup> jour", viser le contrôle des régimes des entrées et sorties, des régimes de demi-pension, attribuer les casiers, les PAI de début d'année, les dispenses d'EPS, planifier les horaires de prises de vue des photographies et distribuer les dites photographies, les cartes de transports scolaires, organiser les permanences, le passage de la demi-pension, les priorités de cours, de club, de l'AS, de la sortie piscine... prévoir les élections des délégués de classe, du FSE, du développement durable, du conseil département une année sur deux, du CA, du CVL, et donc maintenant du CVC...

## PPCR

Nous n'avons pas à rougir du travail de négociation que nous avons mené dans le dossier PPCR qui permettra, entre 2017 et 2020, une revalorisation de 3 % en moyenne de nos carrières. Modeste, lent, mais nous n'avons rien eu d'équivalent depuis 1993 ! Dès le 1er septembre 2017, se mettra en place une nouvelle carrière, avec une classe normale moins inégalitaire et revalorisée, un accès généralisé à la hors-classe, et pour les plus reconnus un nouveau débouché de carrière, la classe exceptionnelle (qui place la fin de carrière des certifiés aux indices actuels de la fin de hors-classe des agrégés)

Pour les CPE, nous avons obtenu le principe d'une double évaluation, comme pour les professeurs. La mise en place du PPCR va déterminer trois ou quatre "rendez-vous de carrière" où il ne faudra pas laisser la main aux seuls chefs d'établissement. Nous nous battons pour que les critères nationaux d'évaluation soient ceux du métier. Le nombre d'IPR pose un problème général. Nous attendons de voir le MEN pour enfin avoir des IPR issus du corps, et le SNES FSU est dans l'attente d'un groupe de travail spécifique à cet effet.



## CONDITIONS DE TRAVAIL ET CREATIONS DE POSTES



Nous engageons une campagne en vue de l'amélioration des conditions de travail et des contrats des personnels de vie scolaire.

La réaffirmation de notre temps de travail par le biais de la nouvelle circulaire est aussi une priorité que nous allons à nouveau évoquer avec l'administration. L'actualisation des missions des CPE en août 2015 a répondu à une demande de qualité éducative. L'alignement de leur indemnité sur la part fixe de l'ISOE des certifiés et l'augmentation du ratio de promotions à la hors-classe ont constitué des chantiers importants pour la catégorie dans lesquels le SNES-FSU s'est fortement engagé. Mais cette dynamique pour

le métier n'a pas encore montré tous ses effets sur le terrain. Après une progression toute relative de leurs effectifs de 2012 à 2015, les conseillers principaux d'éducation n'ont plus bénéficié de création d'emplois. Suite aux multiples relances du SNES-FSU, le ministère nous confirme envisager une reprise des créations d'emplois de CPE pour le budget 2017. Le SNES-FSU considère que c'est une urgence pour faire face aux enjeux éducatifs actuels et pour améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves mais aussi les conditions de travail des CPE. Les constats sont sans appel quant au besoin de renforcer les équipes dans un contexte où le périmètre de la vie scolaire s'étend : renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements face à la menace terroriste, parcours citoyen de l'école primaire à la Terminale, accent mis sur les valeurs démocratiques et républicaines et sur la lutte contre les discriminations, revitalisation de la vie collégienne et lycéenne et de l'animation socio-éducative (pause méridienne augmentée au collège), renforcement du lien école/famille, lutte contre le décrochage scolaire... Autant de champs éducatifs qui mobilisent des équipes souvent en difficulté pour être présentes sur tous les fronts.

**En cette rentrée particulière, nous sommes à nos postes de travail, vaillants.  
En cette rentrée, nous avons aussi besoin de nous serrer les coudes.  
Le SNES-FSU, le syndicat majoritaire de la profession, est là pour ça.**

**JOURNEE des CPE  
JEUDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016  
9 H -17 H  
Collège Darius Milhaud -  
Marseille**

Le ministère, lors d'une audience accordée au SNES FSU a annoncé de nombreuses nouveautés : Pass éducation, hausse du nombre d'emplois de CPE prévue au budget 2017 et amélioration de leur perspective de carrière... Le SNES-FSU veillera à la mise en œuvre de ces mesures. Il sera aussi vigilant au respect de l'application de la circulaire sur les missions, notamment des 35 h.

Nos élus dans les commissions académiques font en outre un travail énorme pour optimiser l'accès à la hors-classe afin que le plus grand nombre en profite, au moment opportun de leur carrière. D'ailleurs, pensez à fournir les copies de vos diplômes et bulletins de salaires pour les années en ZEP avant le 10 novembre.

Nous n'avons pas à rougir du travail de négociation que nous avons mené dans le dossier PPCR qui permettra, entre 2017 et 2020, une revalorisation de 3 % en moyenne de nos carrières. Modeste, lent, mais nous n'avons rien eu d'équivalent depuis 1993 ! Dès le 1er septembre 2017, se mettra en place une nouvelle carrière, avec une classe normale moins inégalitaire et revalorisée, un accès généralisé à la hors-classe, et pour les plus reconnus un nouveau débouché de carrière, la classe exceptionnelle (qui place la fin de carrière des certifiés aux indices actuels de la fin de hors-classe des agrégés) Pour les CPE, nous avons obtenu le principe d'une double évaluation, comme pour les professeurs.

La mise en place du PPCR va déterminer trois ou quatre "rendez-vous de carrière"

où il ne faudra pas laisser la main aux seuls chefs d'établissement. Nous nous battons pour que les critères nationaux d'évaluation soient ceux du métier Le nombre d'IPR pose un problème général. Nous attendons de voir le MEN pour enfin avoir des IPR issus du corps, et le SNES FSU est dans l'attente d'un groupe de travail spécifique à cet effet.

Nous engageons une campagne en vue de l'amélioration des conditions de travail et des contrats des personnels de vie scolaire. La réaffirmation de notre temps de travail



par le biais de la nouvelle circulaire est aussi une priorité que nous allons à nouveau évoquer avec l'administration. L'actualisation des missions des CPE en

août 2015 a répondu à une demande de qualité éducative. L'alignement de leur indemnité sur la part fixe de l'ISOE des certifiés et l'augmentation du ratio de promotions à la hors-classe ont constitué des chantiers importants pour la catégorie dans lesquels le SNES-FSU s'est fortement engagé. Mais cette dynamique pour le métier n'a pas encore montré tous ses effets sur le terrain.

Après une progression toute relative de leurs effectifs de 2012 à 2015, les Conseillers principaux d'éducation n'ont plus bénéficié de créations d'emploi. Suite aux multiples relances du SNES-FSU, le ministère nous confirme envisager une reprise des créations d'emplois de CPE pour le budget 2017. Le SNES-FSU considère que

c'est une urgence pour faire face aux enjeux éducatifs actuels et pour améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves mais aussi les conditions de travail des CPE. Les constats sont sans appel quant au besoin de renforcer les équipes dans un contexte où le périmètre de la vie scolaire s'étend : renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements face à la menace terroriste, parcours citoyen de l'école primaire à la Terminale, accent mis sur les valeurs démocratiques et républicaines et sur la lutte contre les discriminations, revitalisation de la vie collégienne et lycéenne et de l'animation socio-éducative (pause méridienne augmentée au collège), renforcement du lien école/famille, lutte contre le décrochage scolaire... Autant de champs éducatifs qui mobilisent des équipes souvent en difficulté pour être présentes sur tous les fronts.

Au quotidien, vous le savez, nous essayons de résoudre les problèmes locaux qui peuvent advenir, dans un souci de dialogue constructif mais avec fermeté.

Pour vous inscrire à la journée SNES des CPE, merci de vous inscrire par mail [s3aix@sn.es.edu](mailto:s3aix@sn.es.edu). N'oubliez pas déposer une demande d'autorisation d'absence auprès du secrétariat de direction de votre établissement avant les vacances de La Toussaint.

*Ramadan Aboudou  
Responsable CPE  
SNES-FSU Aix-Marseille*

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage  
à recopier, compléter et remettre à votre chef d'établissement

Nom :  
Prénom :  
Grade et fonction :

A Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille  
S/C de M-----(1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84.16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82.997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat(2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Marseille.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13/01/2009, publié au Journal Officiel du 30/01/2009).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

- (1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.
- (2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation.

**Au plus tard  
le 19 octobre 2016**

